



**MAKUTA
YA MAENDELEO**

COMMUNIQUE DE PRESSE/MYM/002/10/2022

VALIDATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'ITIE :

Le Consortium Makuta ya Maendeleo appelle les parties prenantes à redoubler d'efforts en vue d'une mise en œuvre conforme à la Norme ITIE et répondre aux défis du pays en matière de gouvernance du secteur extractif. Il exhorte le Groupe Multipartite de l'ITIE-RDC et toutes les parties prenantes à réviser le plan de travail et la feuille de route de l'ITIE-RDC pour mettre en œuvre les mesures correctives et recommandations stratégiques formulées par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Kinshasa-Lubumbashi-Kolwezi-Bukavu-Bunia, le 14 Octobre 2022

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Le Consortium Makuta ya Maendeleo a pris connaissance de la [décision du Conseil d'Administration de l'ITIE](#) du 13 Octobre 2022 aux termes de laquelle la RDC a obtenu le **score général élevé** (85,5 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019.

Le Consortium salue les efforts des parties prenantes qui ont su maintenir la mise en œuvre du processus en dépit du contexte difficile marqué par la transition politique et la crise de leadership au sein du Groupe Multipartite et du Secrétariat Technique National de l'ITIE-RDC pendant de nombreuses années.

Le Consortium Makuta note cependant que le score obtenu par la RDC est quasiment identique à celui réalisé par le pays lors [du processus de validation de 2019](#), à l'issue duquel la RDC était appelée à mettre en œuvre treize (13) mesures correctives pour atteindre le statut de pays conforme à la Norme ITIE. A l'issue de ce nouvel examen de validation de 2022, le pays est à nouveau convié à mettre en œuvre une dizaine [des mesures correctives et une vingtaine des recommandations stratégiques](#) avant d'atteindre le statut de pays-conforme à la Norme ITIE.

Parmi les mesures correctives et recommandations stratégiques à mettre en œuvre par la RDC d'ici à Janvier 2025 figurent notamment :

- La tenue et la mise à jour d'un **registre public des bénéficiaires effectifs** des personnes morales qui demandent ou détiennent des actifs miniers, pétroliers et gaziers pour que la population puisse savoir à qui profite l'activité extractive et s'assurer qu'elle ne bénéficie illégalement à des personnes politiquement exposées ;
- La **fiabilisation des données financières gouvernementales**, pour que le public puisse s'assurer que les données ITIE-RDC proviennent de sources régulièrement auditées dans le respect des normes internationales ;
- La transparence, la désagrégation des données, la publication des rapports financiers relatifs à la gestion des **revenus extractifs non-inscrits au budget**, comme le Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN) dont notre consortium a demandé davantage de transparence ;



- L'exhaustivité, la fiabilisation et la désagrégation des données, la divulgation de l'identité des bénéficiaires des **revenus infranationaux** tels que les quotités des redevances minières versées aux provinces et aux ETD, pour que les populations des zones minières puissent savoir avec précision quelles entités locales précisées ont perçu les redevances minières ;
- La divulgation exhaustive des **dépenses sociales et environnementales** significatives des entreprises et leurs bénéficiaires, y compris les conditions d'accords de développement communautaire prévus par la loi, ou le contrat avec le gouvernement qui régit les investissements dans le secteur extractif ;
- La garantie de **l'espace civique** pour tous les acteurs impliqués dans la promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles, en adoptant une législation pour protéger les défenseurs des droits humains et les lanceurs d'alerte, en suivant l'évolution de la capacité de la société civile en matière d'engagement dans l'ITIE et en supprimant toutes les contraintes sur l'expression publique de la société civile, y compris lorsque celle-ci utilise les données ITIE pour soulever des préoccupations sur la gouvernance du secteur extractif ;
- La mise en place d'un mécanisme solide pour identifier, prévenir et traiter les cas de **conflits d'intérêts** au sein du Groupe multipartite afin de garantir le respect du code de conduite de l'ITIE et contribuer à renforcer la redevabilité du Groupe multipartite.
- La mise en place par les représentants de la société civile au Groupe multipartite d'un mécanisme de déclaration officiel de tout cas de limitation susceptible d'enfreindre le Protocole de l'ITIE relatif à la **participation de la société civile** et la documentation par le Groupe multipartite des mesures qu'il prend face à de telles préoccupations.

Pour répondre efficacement à ces mesures correctives et recommandations stratégiques, le Consortium Makuta exhorte le Groupe Multipartite et toutes les parties prenantes à réviser le plan de travail de l'ITIE-RDC et à adopter l'approche de théorie de changement dans la mise en œuvre de l'ITIE en recentrant les priorités de l'ITIE-RDC sur l'amélioration effective de la gouvernance et de l'impact du secteur extractif sur l'économie du pays et des populations.

Le prochain rapport ITIE-RDC 2020-2021, dont le projet de cadrage est en cours d'élaboration, doit d'ores et déjà contribuer à la mise en œuvre de ces mesures correctives et recommandations stratégiques. A cet effet, nous recommandons au Groupe multipartite l'ouverture d'un débat inclusif entre toutes les parties prenantes sur les options stratégiques à prendre sur le cadrage du prochain rapport ITIE-RDC 2020-2021.

Le Consortium Makuta transmettra au Comité Exécutif de l'ITIE-RDC une note détaillée pouvant contribuer à la bonne mise en œuvre de la Norme ITIE en RDC et à répondre aux mesures correctives et recommandations stratégiques édictées par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Contacts :

Ismael Tutu +243 812883580 et ismael.tutu@cartercenter.org

Donat Kambola +24399481415 et kambolalengedonat@gmail.com

Jimmy Munguriek +243815134070 et jimmyjudi@gmail.com

Jean Pierre Okenda +243829781977 jp.okenda@resourcematters.org